

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département du Calvados

Arrondissement de Caen

EXTRAIT DE REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de la Commune de SOIGNOLLES

14190

Date d'affichage:

20 / 09 / 2024

Date de convocation :

11/09/2024

Nombre de membres:

En exercice: 10 Présents: 7

> Absents: 3 Votants: 10

Le 17 septembre 2024 à 20h30.

Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Mme FIEFFÉ, Maire.

Étaient présents : Mme FIEFFÉ Patricia, Mme DELALANDE Soizic, Mme LE COGUIC Ophélie, Mr LEBOYER Hugues, Mr MENARD Bruce, Mme PERREE Edwige, Mme HAMELIN Jocelyne.

Mr BESANÇON donne procuration à Mme FIEFFÉ

Mme HAGHEBAERT donne procuration à Mme LE COGUIC Mr GAUCHET donne procuration à Mme DELALANDE

Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absent(s): Mr BESANÇON Geoffroy, Mme HAGHEBAERT Olympe, Mr GAUCHET Bruno.

Mme HAMELIN a été désignée comme secrétaire de séance.

Objet:

Délibération 2024-24 ADHESION AU SDEC ÉNERGIE -BLAINVILLE-SUR-ORNE Mme Le Maire, rappelle aux membres du Conseil Municipal : Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Vu, les statuts du SDEC ÉNERGIE, issus de l'adhésion de la Communauté Urbaine de Caen la mer et actés par arrêté inter préfectoral du 27 décembre 2016,

Vu, la délibération de la commune de Blainville-sur-Orne en date du 13 mai 2024, relative à son souhait d'adhérer au SDEC ÉNERGIE pour le transfert de sa compétence « Eclairage Public »

Vu, la délibération du Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE en date du 20 juin 2024, acceptant cette demande d'adhésion et de transfert de compétence.

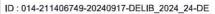
CONSIDERANT que la commune de Blainville-sur-Orne a émis le souhait d'être adhérente au SDEC ÉNERGIE afin de pouvoir lui transférer sa compétence « Eclairage Public », à compter du 1er janvier 2025.

CONSIDERANT que lors de son assemblée du 20 juin 2024, le Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE a approuvé l'adhésion de la commune de Blainville-sur-Orne, à compter du 1er janvier 2025, sous réserve de la publication de l'arrêté préfectoral actant cette adhésion au Syndicat avant cette date.

Envoyé en préfecture le 20/09/2024

Reçu en préfecture le 20/09/2024

Publié le



CONSIDERANT que, conformément à l'article L.5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- L'adhésion de la commune de Blainville-sur-Orne est subordonnée à l'accord des assemblées délibérantes des membres du syndicat dans les conditions de majorité qualifiée requises pour la création de l'établissement;
- Les assemblées délibérantes des membres disposent d'un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération du SDEC ENERGIE pour se prononcer sur l'adhésion envisagée. A défaut de délibération dans ce délai, leur décision est réputée favorable;
- La décision d'adhésion est prise par le représentant de l'Etat dans le département.

CONSIDERANT que, conformément aux dispositions visées à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Présidente du SDEC ÉNERGIE, par courrier en date du 27 août 2024, a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette demande d'adhésion.

Madame le Maire soumet cette proposition d'adhésion de la commune de Blainville-sur-Orne au SDEC ÉNERGIE au conseil municipal.

DÉLIBÉRÉ, LE APRÈS EN AVOIR CONSEIL L'UNANIMITÉ **MUNICIPAL** DES **MEMBRES PRÉSENTS** APPROUVE **L'ADHESION** DE LA COMMUNE DE BLAINVILLE-SUR-ORNE AU SDEC ÉNERGIE.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Caen le 18/09/2024 et publication ou notification du 20/09/2024

Fait et délibéré le 18 septembre 2024

La secrétaire de séance, HAMELIN Jocelyne

Le maire,

Patricia TEF

alvado